



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 février 2010**

Délibération n° 2010-1299

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Rillieux la Pape**

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Quartier Semailles ouest - Travaux d'aménagement des espaces extérieurs après démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 février 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 17 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benlkadi, MM. Bernard B, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier (pouvoir à M. Touléron), Mmes Pédrini (pouvoir à M. Llung), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), M. Appell (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), Chevallier (pouvoir à Mme Baume), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Fleury), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Huguet (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Gentilini), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Morales (pouvoir à M. Joly), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Vergiat (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Bocquet.

Séance publique du 15 février 2010**Délibération n° 2010-1299**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Quartier Semailles ouest - Travaux d'aménagement des espaces extérieurs après démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte

Construite entre 1961 et 1971, la ville nouvelle de Rillieux la Pape est l'une des 4 grandes zones d'urbanisme prioritaire (ZUP) de l'agglomération lyonnaise. Avec 18 000 habitants, elle représente les deux tiers de la population communale et connaît des difficultés économiques et sociales qui ont conduit à son classement en grand projet de ville (GPV), au terme d'un protocole signé entre les différents partenaires concernés en décembre 2000.

Dès lors, une réflexion autour d'un véritable projet de renouvellement urbain à l'échelle de la ville nouvelle a été lancée, afin de tenter d'enrayer le processus de dégradation urbain et social.

Cette réflexion, qui a pris la forme d'une étude de cadrage urbain confiée par la commune de Rillieux la Pape et la Communauté urbaine à l'Atelier de la Gère, a abouti à la production d'un schéma de référence destiné à fixer les orientations d'évolution de la ville nouvelle à moyen-long terme.

Les orientations stratégiques du projet urbain validées par les partenaires du GPV peuvent être résumées en 4 grands principes :

- affirmer le positionnement de Rillieux la Pape et de la ville nouvelle comme pôle de développement "est" du plateau nord de l'agglomération,
- diversifier l'offre de logements par le renouvellement urbain, notamment dans les quartiers des Semailles,
- créer les conditions favorables à l'émergence d'une centralité forte et attractive entre le centre commercial Bottet-Verchères et le bourg de Rillieux la Pape,
- favoriser une meilleure intégration de la ville nouvelle dans l'agglomération rilliarde.

Ce projet a fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), signée par l'ensemble des partenaires en mai 2005.

Le périmètre de l'opération

Le quartier Semailles ouest est situé à l'extrémité « est » de la ville nouvelle et le périmètre de l'opération est délimité par les voies suivantes :

- au nord, la rue du Luxembourg,
- à l'est, l'avenue des Nations,
- au sud, l'avenue de l'Europe,
- à l'ouest, la rue de Rome et la clôture du groupe scolaire des Semailles.

Le quartier Semailles ouest compte au total :

- 3 immeubles rassemblant 252 logements, propriété de Dynacité,
- un immeuble en copropriété,
- un groupe scolaire.

Il couvre une surface d'environ 21 000 mètres carrés d'espaces extérieurs, principalement traités sous forme de parkings, de cheminements piétonniers et d'espaces verts.

Le projet d'aménagement comprend :

- la démolition par Dynacité de cinq montées d'escaliers, soit 74 logements (réalisé),
- la démolition par la commune de Rillieux la Pape du centre commercial des Semailles (2 commerces),
- la construction, sous maîtrise d'ouvrage de l'office public de l'habitat (OPH) de l'Ain, de trois petits immeubles (50 logements) avec en rez-de-chaussée des commerces, à "l'est" de l'avenue des Nations (chemin de la Teyssonnière), sur des terrains maîtrisés par les collectivités,
- la réhabilitation par l'OPH de l'Ain des bâtiments conservés,
- le traitement des espaces publics libérés après démolition (Semailles ouest) et la reconfiguration d'espaces publics en accompagnement des programmes de construction neufs (chemin de la Teyssonnière).

Les objectifs de l'opération

Suite au diagnostic et à l'étude de cadrage réalisés par le GPV, le quartier des Semailles a été identifié comme l'un des secteurs prioritaires d'intervention, avec pour objectif principal une dédensification et une diversification de l'offre de logements.

Une équipe de maîtrise d'œuvre composée de Agnès Deldon, Reinhard Katz, Cap vert et Reflex environnement, a été choisie pour élaborer un projet sur les objectifs suivants fixés pour l'aménagement :

- ouvrir et désenclaver la partie ouest du quartier des Semailles,
- offrir aux habitants des espaces de vie de qualité,
- construire le projet en concertation avec les habitants.

La description de l'opération

Le projet se caractérise par une large place laissée aux espaces piétons et de détente comprenant :

- un vaste espace vert central,
- un mail piéton traversant le quartier, desservant les écoles et reliant l'avenue de l'Europe à la rue du Luxembourg,
- un parvis arboré situé à l'entrée de l'école,
- une amélioration de l'offre de stationnement de manière à diminuer l'impact de l'automobile dans le périmètre du projet.

L'estimation financière et plan de financement

Une autorisation de programme partielle de 300 000 € correspondant à la maîtrise d'œuvre et aux études techniques a été votée lors de la séance du conseil de Communauté du 2 mai 2007.

Le coût global prévisionnel de l'opération s'établit en dépenses à 4 505 000 € TTC dont 80 000 € TTC pour les travaux d'eau potable.

La convention signée avec l'ANRU prévoit des recettes à hauteur de 809 712 € de l'ANRU et 193 500 € de la Région, soit 1 003 212 €.

La Commune financera et réalisera directement :

- la démolition du bâtiment commercial, situé le long de l'avenue des Nations, estimée à 30 000 € TTC,
- l'éclairage (hors génie civil), estimé à 200 000 € TTC.

Le calendrier de réalisation

Le démarrage des travaux est prévu dans le 2^o trimestre 2011, pour une durée de 16 mois ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement des espaces extérieurs du quartier Semailles ouest à Rillieux la Pape après démolition, pour un coût global prévisionnel estimé en dépenses à 4 505 000 € TTC et en recettes à 1 003 212 €.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale B-1 Favoriser la mixité, sur l'opération n° 1447 individualisée le 2 mai 2007.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de :

- 4 205 000 € TTC en dépenses et 1 003 212 € en recettes sur le budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 150 000 € en dépenses et 370 000 € en recettes pour 2010,
- . 2 500 000 € en dépenses et 220 000 € en recettes pour 2011,
- . 1 475 000 € en dépenses et 413 212 € en recettes pour 2012 ;

- 66 890 € HT, soit 80 000 € TTC en dépenses sur le budget annexe des eaux, à prévoir en crédits sur 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté en dépenses à 4 505 000 € TTC et en recettes à 1 003 212 €.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter auprès de la région Rhône-Alpes une subvention d'équipement d'un montant de 193 500 € dans le cadre de cette opération,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de cette demande et à sa régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 février 2010.